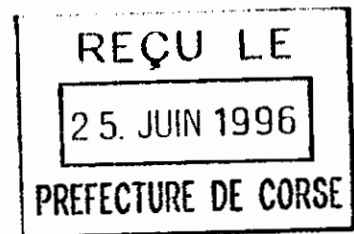


ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 96/51 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE AUX MOYENS AERIENS MIS EN OEUVRE
DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE 1996
DE PREVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LES INCENDIES**

SEANCE DU 14 JUIN 1996



L'An mil neuf cent quatre vingt seize, et le quatorze juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

ETAIENT PRESENTS : Mme et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Dominique BIANCHI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

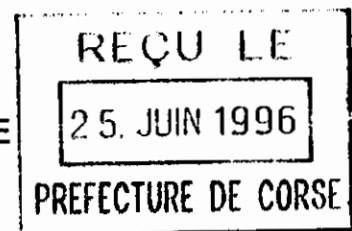
M. Vincent AVOGARI DE GENTILI à M. Pascal ARRIGHI
M. Dominique BUCCHINI à M. Paul-Antoine LUCIANI
M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI
M. Antoine GAMBINI à M. Simon-Jean RAFFALLI

M. Jean-Baptiste LANTIERI à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA
 Mme Marie-Paule MANCINI-NERI à M. Paul COMBETTE
 M. Jules-Paul NATALI à M. Paul-Donat POLI
 M. Paul PERFETTINI à M. Alphonse TAMBURINI
 M. Pierre-Timothée PIERI à M. Jean-Charles COLONNA
 M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Jean-Marc BALESII, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène BERTUCCI, Jean BIANCUCCI, Alexandre GABRIELLI, Félix LUCIANI, Pierre POGGIOLI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE



- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport des Commissions des Finances et de l'Environnement présenté par Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

CONFIRME l'inscription maximale de 5 MF au budget de l'Office de l'Environnement pour la location des moyens aériens qui seront mis à la disposition des services opérationnels de lutte contre les incendies, à savoir : 2 trackers en Haute-Corse, 2 hélicoptères LAMA en Corse du Sud.

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

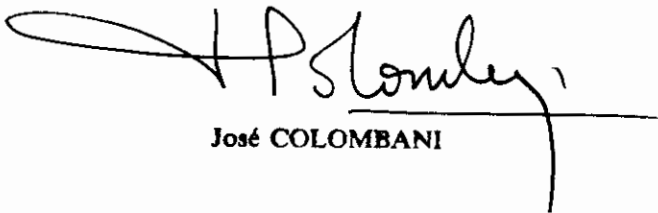
Ajaccio, le 14 Juin 1996

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délegation,
L'Administrateur Général des Assemblées



José COLOMBANI

